

Ce comité doit agir avec célérité, siéger continuellement et faire appel à des conseillers compétents et sérieux et à des analystes de l'économie. Il lui faudra aussi faire une chose qui ne lui est pas tout à fait naturelle et accoutumée, une chose qui n'est pas dans ses habitudes. Il devra écouter les conseils qui lui sont fournis dans le domaine économique, les peser et se préparer à recommander à la Chambre des mesures économiques pratiques et énergiques pour s'attaquer efficacement à ce problème. Il n'y a pas de doute que les solutions doivent être d'ordre économique, monsieur l'Orateur, et qu'elles entrent dans le cadre de la situation économique globale. Il est inconcevable qu'un organisme de ce genre n'examine qu'un côté de la médaille: l'inflation touche les prix et les revenus. N'examinez qu'un aspect du problème c'est n'accomplir qu'à moitié la tâche assignée au comité.

Toutefois, vu que le mandat de ce comité est restreint, je préconise qu'il ne perde pas son temps à établir que le niveau des prix est élevé, qu'il devient de plus en plus élevé; nous le savons déjà; il ne faut pas qu'il perde son temps à examiner les causes de l'inflation dans l'industrie des aliments. Ces causes ont été analysées à satiété. Ce que nous, de ce côté de la Chambre et tous les Canadiens, voulons, ce sont quelques solutions pratiques, des solutions énergiques, applicables par voie législative.

Il n'y a pas de doute, qu'une telle ligne de conduite jouira de l'approbation unanime de la Chambre et de la reconnaissance éternelle des Canadiens, y compris de leur gratitude envers les corps politiques. Le comité doit aussi s'efforcer de profiter de l'expérience acquise par les précédents comités qui se sont attaqués au problème, ne fût-ce que pour savoir ce qu'il ne faut pas recommander. Par exemple le gouvernement doit avoir appris à ses dépens qu'il ne peut lutter contre la montée des prix des denrées alimentaires ou des prix dans d'autres secteurs de l'économie, en encourageant délibérément le chômage. Il doit savoir maintenant que les restrictions volontaires, faites d'un seul côté de l'alliance salariat-patronat, ne peuvent être efficaces.

La création d'une commission de révision des prix, comme le préconisent nos amis à gauche, n'est pas la solution.

M. Knight: Quelle est cette solution?

M. O'Connor: Je vous le dirai plus tard. Leur raisonnement conduirait sûrement à une commission de révision des salaires, puis à une commission de révision des intérêts, puis à une commission de révision des bénéfices et enfin à une commission chargée de réviser les commissions de révision. On doit éviter de recourir à une prolifération d'organismes gouvernementaux. L'intervention directe de la bureaucratie dans nos vies ne doit être employée qu'en dernier ressort.

Il faut s'attaquer au problème en mettant à contribution tous les secteurs de l'économie et non pas laisser à chaque membre, à chaque office ou commission le soin de décider d'une manière erronée peut-être, dans les cas particuliers. Chaque citoyen canadien est aux prises avec le problème des prix des aliments chaque jour. Les solutions doivent s'appliquer uniformément à toutes les couches de la société de manière à ce qu'aucun secteur géographique ou économique n'ait à supporter seul la montée des prix ou encore, ce qui est plus grave, ne doive faire les frais de

Denrées alimentaires—Comité

solutions envisagées. Ces solutions, monsieur l'Orateur, ne peuvent être qu'un contrôle intégral à court terme des prix et des revenus ou des mesures fiscales qui annuleraient les méfaits de l'inflation pour le consommateur.

La première solution, le contrôle des prix et des revenus, s'attaque au problème à la source. La deuxième, les modifications à l'impôt, adoucit les effets de l'inflation. Je me réfère bien entendu à notre proposition au sujet du revenu réel, présentée à la Chambre par le chef de l'opposition (M. Stanfield) en mai dernier, en réponse à l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Turner). La formule qu'il a proposée, toute simple, vise à s'opposer au gonflement des recettes fiscales dû à l'inflation et à éliminer l'intérêt du gouvernement dans la spirale inflationniste. Ces deux façons de procéder ont été prônées par notre parti l'an dernier, du moins, pour ce qui est d'une étude par le gouvernement. Toutes deux ont été rejetées immédiatement. Eh bien, les élections ont forcé éveillé l'attention de l'âne. Cette commission, en examinant les propositions que j'ai faites et d'autres qui lui ont été soumises, et en formulant des recommandations énergiques et précises, pourra peut-être forcer l'âne à avancer.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, nous, de l'opposition officielle, ne sommes pas optimistes. Le gouvernement n'a certes pas l'habitude d'accepter les suggestions et recommandations des autres partis. Il ne faut pas désespérer cependant; il se pourrait fort bien qu'au moment où le comité fera rapport, le Canada ait un nouveau gouvernement, plein d'idées et d'initiative, qui réagira positivement aux exigences de notre pays.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il est 5 heures. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'hon. député de Central Nova (M. MacKay)—l'Expansion économique régionale—La disparition de certains emplois—Demande d'explications; l'hon. député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth)—Le Nord canadien—Les Territoires du Nord-Ouest—L'emploi des autochtones aux travaux de déblaiement; l'hon. député de Rocky Mountain (M. Clark)—Les jeunes—Le programme Perspectives-Jeunesse—Les critères de formation des comités locaux de sélection.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills publics.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'une entente s'est faite en vue de reporter les articles 1 et 2 du *Feuilleton*. Votre Honneur aurait-il l'obligeance de faire l'appel du 3^e article inscrit.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.